



Suppression digicode sur portail d'entrée

Par **ambers06**, le **25/03/2014** à **18:31**

bonjour. notre copropriété a un portail avec digicode. L'AG 2013 a voté l'installation d'un vigik qui n'est pas encore installé. Cette année l'AG 2014 a mis à l'ordre du jour la suppression du digicode. À quelle majorité doit-on voter sachant qu'une entreprise se trouve à l'intérieur de la copropriété. Merci d'avance de vos réponses

Par **domat**, le **25/03/2014** à **20:00**

bjr,
l'installation d'un système de fermeture vigik doit, selon moi, se voter selon la majorité de l'article 25.
existe-t-il un interphone dans votre copropriété ?
CDT

Par **ambers06**, le **26/03/2014** à **19:45**

bonjour merci d'avoir répondu domat
oui nous avons un interphone

Par **pieton78**, le **02/04/2014** à **19:55**

Bonjour,
L'installation de tout dispositif d'ouverture se vote à la majorité prévue par l'article 26-1.
L'article 26-2 permet de décider d'une fermeture totale de l'immeuble en journée, associé à un dispositif de fermeture à distance.